



## Formation courte

# Formation spécifique des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales - Module de base

Conformément à la réglementation en vigueur (décret 2013-118), cette formation constitue le module de base d'habilitations agréées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (N° : I-37UnivTours-F1-17-Rongeurs et I-37UnivTours-F1-17-Primates). Ces habilitations sont également constituées chacune d'un module complémentaire spécialisé (rongeurs et lapins, ou primates) qu'il convient de valider afin de revendiquer la « Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins », ou la « Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales avec les primates non humains ».

## Objectifs

- Acquérir une formation à l'expérimentation animale qui permet l'élaboration et la réalisation de protocoles expérimentaux,
- Sensibiliser à la protection et au respect des animaux de laboratoire en prenant en compte les composantes éthiques et réglementaires de l'expérimentation animale.

## Validation

- Présence obligatoire à tous les cours
- Evaluation écrite en fin de formation
- Attestation de formation

La validation du seul module de base permet d'acquérir des connaissances théoriques relatives à au travail avec l'animal de laboratoire en général, et délivre une attestation de réussite. La validation conjointe du module de base et de l'un des modules complémentaires permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques autorisant le pilotage et la réalisation de procédures expérimentales avec une/des espèces particulières, et délivre une habilitation.

## Publics visés

- Médecins
- Pharmaciens, Vétérinaires
- Titulaire d'un Bac + 5 scientifique
- Titulaire d'un bac + 4 scientifique (statut de concepteur après validation du Master en cours)

## Conditions d'admission

- Personnel scientifique titulaire d'un bac + 5
- Titulaire d'un Bac + 4 scientifique sous conditions
- Etre titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine, en Pharmacie et Vétérinaire
- La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE  
EN LIGNE**

[www.formation-continue.univ-tours.fr](http://www.formation-continue.univ-tours.fr)

Trois jours et demi  
Soit 25 heures de théorie + évaluation  
Groupe de 40 personnes maximum

Lieu de formation :  
UFR de Médecine de l'université de Tours

Dates : du 5 midi au 8 novembre 2018 ou du 12 midi au 15 mars 2019

Renseignements et inscriptions : Marie-Laure MARIN-GIRARD au 02.47.36.81.39

Tarif 2018/2019 : 850 € nets, déjeuners compris



## Programme

- ▶ Réglementation française applicable à l'expérimentation animale,
- ▶ De l'éthique' en expérimentation animale,
- ▶ Ethique approches pratiques - Evaluation éthique et autorisation de projet - La saisine : les points clé - Rôle et fonctionnement de la structure chargée du bien-être animal,
- ▶ Les méthodes dites alternatives en expérimentation animale : réduction, optimisation et substitution : des principes aux pratiques,
- ▶ Méthodologie statistique, calcul du 'juste' nombre d'animaux et choix d'un test statistique - travail autour d'exemples,
- ▶ Améliorer les conditions de vie des animaux d'expérience - Enrichissement : la théorie confrontée au réel,
- ▶ Les grands groupes de modèles animaux : du modèle naturel au modèle orphelin, présentation et limites et stratégies de choix,
- ▶ Le point limite en expérimentation animale : du principe directeur à la pratique,
- ▶ La question de la souffrance animale : Comment élaborer une grille d'évaluation spécifique - travail autour d'exemples,
- ▶ L'Euthanasie - Principes généraux,
- ▶ Evaluation - Bilan.

## INTERVENANTS

### Responsable pédagogique :

- ▶ **Michèle DE MONTE**, Ingénieur de recherche INSERM/ Université - Responsable administrative de la PST (Plateforme Scientifique et Technique) « Animaleries » de l'université de Tours.

### Intervenants

- ▶ **Jérôme MONTHARU**, Assistant Ingénieur Recherche et Formation (Université), Responsable technique, animaleries de l'UFR de Médecine de l'Université de Tours Membre du CEEA Val de Loire (N° 19)
- ▶ **Christophe AUBERT**, Technicien Recherche et Formation (Université), Responsable Technique, Animaleries de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques - Université de Tours Membre du CEEA Val de Loire (N° 19)
- ▶ **Nathalie FAUGERAS**, Professeur au LEGTA de Vendôme, Formation 'Animalier de laboratoire' (Enseignements théoriques et pratiques)
- ▶ **Éric PÉAN**, Professeur au LEGTA de Vendôme, Formation 'Animalier de laboratoire' (Enseignements théoriques et pratiques), Membre du CEEA Val de Loire (N° 19)
- ▶ **Joffrey PARDESSUS**, Assistant Ingénieur Recherche et Formation (INSERM), Unité INSERM 1100 - Centre d'étude des pathologies respiratoires ; Chargé de la mise en oeuvre des protocoles in vivo, Membre du CEEA Val de Loire (N° 19).

## Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations mises à jour le 11 juillet 2018 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent à l'année universitaire 2018-2019. Vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente (CGV170706) sur le site Internet de la formation continue.

[www.formation-continue.univ-tours.fr](http://www.formation-continue.univ-tours.fr)

